

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOÛT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Jean-Antoine Schreman.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Amsterdam, le 24 juin 1794; après avoir servi dans les armées françaises, il prit service dans l'armée des Pays-Bas, et il en fit partie jusqu'en 1819, lorsqu'il passa au corps de la maréchaussée; en 1834 il demanda et obtint son congé, et depuis cette dernière époque il habite la commune de Beveren, où il exerce la profession de boutiquier.

Les renseignements recueillis attestent que le sollicitant, qui a épousé une Belge avec laquelle il a procréé deux enfants nés en Belgique, est un homme paisible et un bon père de famille; que sa conduite est sans reproche, et qu'il s'est acquis l'estime et la considération de ses concitoyens.

Les autorités consultées appuient sa demande.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

F. DU BUS, AÎNÉ.